

est absolument impossible qu'il soit privé de tout moyen de connaître les choses extérieures : quand quelqu'un en arrive là on dit qu'il est mort. Un homme mort n'est plus un homme.

—C'est entendu : il est naturel à tout homme d'avoir le moyen de connaître par son corps et par son âme. Mais que peut-il connaître par ses facultés naturelles ?

—Tu vas me répondre toi-même. Je suppose que tu passes devant une maison, qu'en vois tu ?

—Je n'en vois que l'extérieur.

—En peux-tu voir l'intérieur tant que tu restes dehors ? Peux-tu par tes yeux, savoir comment la maison est composée, ornée à l'intérieur ?

—Vous savez bien que non ; personne n'ignore que pour connaître l'intérieur d'un palais il faut ou bien pénétrer à l'intérieur ou bien que le maître de céans sorte, afin de manifester aux étrangers qui passent, comment son château est construit, meublé, décoré. Au fond ces deux manières de connaître le dedans d'une habitation ne diffèrent pas entr'elles. De toute nécessité, le propriétaire de l'endroit doit intervenir pour qu'un passant sache ce qui se trouve chez lui.

—Bien répondu. Cet exemple n'est pas le seul que l'on puisse apporter. En voici encore un autre, entre mille. Chacun de nous a bien des pensées dans son esprit, et personne ne peut savoir ce que pense autrui, ce qui est dans l'esprit de son voisin, si ce voisin ne le lui découvre, ne le lui révèle.

—C'est vrai, cher Père ; mais vos paroles me font entrevoir une règle générale. Ni notre corps, ni notre âme ne peuvent voir par leurs moyens naturels l'intérieur, le dedans des choses. Est-ce bien cela ?

—C'est cela. Nous voici sur la voie pour bien discerner le naturel du surnaturel. Tu as compris qu'on ne peut voir l'intérieur des choses que si on nous le fait connaître, que si on nous le révèle. Le propriétaire est-il obligé de révéler aux étrangers ce qui se trouve chez lui ? Es-tu obligé de révéler à autrui tout ce que tu penses ?

—Non, évidemment ! on ne révèle ses secrets qu'aux amis, qu'aux membres de la famille.

—Tu as raison. Dès lors, quand on dévoile ses secrets à un étranger, c'est une faveur, une grâce qu'on lui accorde, n'est-il pas vrai ?

—C'est vrai.

—Mais cette faveur qui n'est pas due à la nature d'étranger, n'est-elle pas un don *surnaturel* pour celui-ci ? C'est-à-dire au-dessus de la nature étrangère et de ses moyens naturels de connaître.

—Il me le semble, cher Père ; mais j'hésite à me lancer